

Très estimé dame

M. le baron Brustolla se trouvant depuis quelque temps déjà indisposé et m'enviant, par conséquent, d'occuper de correspondance, je me fais un devoir de répondre à votre lettre du 22 oct. Les cinq certificats de juissance dans l'entreprise du canal de Suez ont été transmis, à la suite de votre ordre et des ordres des co-heritiers du défunt Chev. Negalli, à l'avocat Haerdt de Vienne en qualité de leur mandataire et dépositaire. Voilà les voilà à ce sujet ci que nous avons écrit le baron Brustolla à la date du 7. Juillet 1869.

Il fut prévu, en conséquence, à tout ce dont il traita lui-même. À l'égard ensuite de la vente dont s'agit, il faut patienter jusqu'à ce qu'il y ait un successeur s'y rattachant et comme le canal sera adapté à la navigation seulement dans le courant de l'immédiat prochain, il convient d'attendre les résultats annuels de l'exercice.

Je ne crois pas que le baron Brustolla soit à même d'entreprendre un voyage pendant l'été, et comme il ne reçoit que ses plus intimes je regrette que M. notre fils ait perdu pour le moment l'opportunité de l'approcher, attendu que j'ai la certitude que cela aurait été agréable au baron. Je saisis cette occasion pour me proclamer du moins, très estimé dame, le très dévoué serviteur.

Signdi: Schröckenfuchs

Narussig